

Diagnostic Termites Parties Communes

Le diagnostic termites parties communes est obligatoire pour tout immeuble situé dans une zone termitée. Celui-ci, concernant uniquement les parties communes de l'immeuble. Le diagnostic a une durée de validité de 6 mois.



Obligatoire

Le diagnostic termites est obligatoire pour les parties communes de l'immeuble.



Pour quels types de biens ?

Pour tout immeuble situé dans une zone termitée.

Contenu du diagnostic Termites



Qui réalise le diagnostic ?

Depuis 2007, seul le recours à un diagnostiqueur certifié par le Cofrac garantit une couverture juridique complète. L'agrément est valable 5 ans.



Quels composants évaluer ?

Toutes les essences de bois peuvent subir des attaques de termites.



Quel équipement ?

Les bois infestés sont examinés de façon minutieuse, y compris à la loupe. Pour les endroits inaccessibles, un détecteur de bruits ou de mouvements peut être utilisé.



Le rapport ?

Le rapport doit lister les éléments sains et les éléments infestés. Il doit également être fait mention des facteurs pouvant favoriser une infestation : humidité, type de construction.



La réglementation

- Code de la santé publique : articles R1334-14 à R1334-24 – Mlcone-reglementation- Code de la Construction et de l'habitation,
- Loi n° 99-471 du 8 juin 1999 et Décret 2000-613 du 3 juillet 2000- Protection des acquéreurs et propriétaires d'immeubles
- Arrêté du 29 mars 2007
- Norme NF P03-201 (2012)
- La réglementation sur la construction a changé en 2007. Le ministère en charge du logement propose en téléchargement un Guide technique et réglementaire "Protection contre les termites à l'interface sol-bâti".



La validité

Le diagnostic termites parties communes a une durée de validité de 6 mois.